




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-36824-DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.594**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : TRAVAUX DE PROXIMITE 2014 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRES DU
CONSEIL GENERAL DES BOUCHES DU RHONE**

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jean CHORRO à Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Héliot BRAMI, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



01.12

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/11/13

CC/9585

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

-

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : TRAVAUX DE PROXIMITE 2014 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRES DU
CONSEIL GENERAL DES BOUCHES DU RHONE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil Général des Bouches du Rhône a décidé de reconduire en 2014 l'aide aux travaux de proximité dans le cadre de ses dispositifs d'aide aux Communes.

Sont concernés les travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, mandatés à la section d'investissement, à savoir :

- Equipements sportifs autres que les gymnases (piste de skate, mur d'escalade, aménagement de terrains...),
- Aménagement du paysage urbain et de tout espace public de la commune,
- Aménagement de voies et de réseaux,
- Travaux divers sur les bâtiments communaux (mairie, écoles, structures de la petite enfance...),
- Les démolitions préalables à de futurs travaux,

- Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie,

Toute opération est limitée à une seule tranche par année quelque soit le type de travaux.

Les thèmes prioritaires retenus par le Conseil Général sont :

- L'environnement et le développement durable
- Le sport et la jeunesse
- La culture
- Le foncier et l'habitat social
- L'accueil de la petite enfance

Sont exclues du bénéfice de cette aide :

- Les acquisitions de mobilier et matériel,
- Les acquisitions de véhicules,
- Les acquisitions foncières et immobilières
- Les études, les installations d'alarmes anti-intrusion, stores et systèmes de vidéosurveillance.

Le taux de subvention est de 80 % sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 75 000€ HT par projet, étant précisé qu'aucun autre financeur n'est sollicité, le taux minimal d'autofinancement communal ne saurait être inférieur à 20 % du montant hors taxe du projet. Les plans de financement sont joints en annexe du présent rapport.

Le délai imparti aux communes pour réaliser les opérations subventionnées est fixé à 3 ans à compter de la date de délibération de l'Assemblée Départementale ayant accordé cette aide sous peine de caducité des aides consenties, sauf dérogation expresse.

Le Conseil Général a plafonné cette année le nombre de dossiers pouvant être présentés à 10 opérations.

Est soumise à votre approbation la liste ci-après, de 10 opérations, dont certaines avaient été proposées précédemment, mais n'avaient pas été retenues.

Sont proposées pour choix les opérations suivantes classées selon un ordre de priorité :

**2013.594 - TRAVAUX DE PROXIMITE 2014 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT
AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES DU RHONE**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

DIRECTION BATIMENTS ET GRANDS TRAVAUX

1 - Création d'une aire de dépose des enfants (en lieu et place d'un bâtiment préfabriqué à démolir) au groupe scolaire les Lauves	75 000 €
2 - Réfection étanchéité toit-terrasse au groupe scolaire D'Arbaud	75 000 €
3 - Réfection de la cour d'école de la maternelle Prévert	75 000 €
4 - Remplacement de la menuiserie extérieure 1ère tranche au groupe scolaire Cuques	75 000 €

DIRECTION ESPACES VERTS

1 - Création d'une aire de jeux - Place Waldeck Rousseau à Puyricard	75 000 €
2 - Réhabilitation de l'aire de jeux pour enfants du Parc Saint Mitre	75 000 €
3 - Réhabilitation de la roseraie du Parc Saint Mitre	75 000 €

DIRECTION DES SPORTS

1 - Aménagement d'un terrain de grands jeux au stade de Puyricard	75 000 €
2 - Aménagement d'un terrain de futsal au complexe sportif du Val de l'Arc et construction de gradin béton	75 000 €
3 - Aménagement de tribune et amélioration de l'éclairage de la Halle Carcassonne	75 000 €

Le montant global de ces opérations est de : **750 000€ HT**

Les dossiers complets devront être transmis au Conseil Général avant le 31 mars 2014.

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** la prise en charge par le Conseil Général de 80 % du coût hors taxe de ces projets, pour lesquels aucune autre demande de subvention ne sera formulée auprès de nos autres partenaires institutionnels.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière du Conseil Général et tout document afférent à ce dispositif.

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

ANNEXE : PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES PROJETS SOLLICITES

NATURE DES TRAVAUX	Coût total des travaux HT	FINANCEMENTS	
		Participation Conseil Général 80% Plafonné à 75 000€	Autofinancement Ville d'Aix-en-Provence 20 %
<u>DIRECTION BATIMENTS ET GRANDS TRAVAUX</u>			
1 - Création d'une aire de dépose des enfants (en lieu et place d'un bâtiment préfabriqué à démolir) au groupe scolaire les Lauves	75 000 €	60 000 €	15 000 €
2 - Réfection étanchéité toit-terrasse au groupe scolaire D'Arbaud	75 000 €	60 000 €	15 000 €
3 - Réfection de la cour d'école de la maternelle Prévert	75 000 €	60 000 €	15 000 €
4 - Remplacement de la menuiserie extérieure 1ère tranche au groupe scolaire Cuques	75 000 €	60 000 €	15 000 €
<u>DIRECTION ESPACES VERTS</u>			
1 - Création d'une aire de jeux - Place Waldeck Rousseau à Puyricard	75 000 €	60 000 €	15 000 €
2 - Réhabilitation de l'aire de jeux pour enfants du Parc Saint Mitre	75 000 €	60 000 €	15 000 €
3 - Réhabilitation de la roseraie du Parc Saint Mitre	75 000 €	60 000 €	15 000 €
<u>DIRECTION DES SPORTS</u>			
1 - Aménagement d'un terrain de grands jeux au stade de Puyricard	75 000 €	60 000 €	15 000 €
2 - Aménagement d'un terrain de futsal au complexe sportif du Val de l'Arc et construction de gradin béton	75 000 €	60 000 €	15 000 €
3 - Aménagement de tribune et amélioration de l'éclairage de la Halle Carcassonne	75 000 €	60 000 €	15 000 €
TOTAL	750 000 €	600 000 €	150 000 €